

| | | |
|---|---|--|
|  | <p>VILLE DE SHANNON Province de Québec</p> <p>DÉROGATION MINEURE DM2021-90082</p> | <p>TRAITEMENT DE CETTE DÉROGATION MINEURE REPORTÉ À LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021</p> |
|---|---|--|

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 octobre 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90082**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 4 981 529, situé aux adresses suivantes : 374 et 376, chemin de Wexford, dans la zone RU-60, vise à autoriser une opération cadastrale créant un lot avec une superficie dérogatoire. Le tableau 3 de l'article 5.2 du *Règlement de lotissement 602-18* prescrit que la superficie minimale d'un lot dont la pente est inférieure à 16 %, qui est non desservi et à l'extérieur du périmètre urbain est de 4 000 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc le lot projeté (sur lequel se trouvera le bâtiment principal portant les adresses 374 et 376 chemin de Wexford) avec une superficie de 3 671,99 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

Conformément aux directives de santé publique, la Ville s'assurera de mettre en place toutes les mesures sanitaires et de distanciation prescrites pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes à ladite séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 11^e JOUR DE SEPTEMBRE 2021



Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA